

COMMUNE DE GUERVILLE 78930

Hôtel de Ville – 4 place de la Mairie – 78930 GUERVILLE Téléphone : 01.30.42.69.42 – Télécopie : 01.30.42.33.11 -courriel : mairie.guerville@wanadoo.fr

CM N° 2014 - 01

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI SIX FEVRIER DE L'AN DEUX MILLE OUATORZE

Canton de GUERVILLE

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Jeudi SIX FEVRIER

Date de Convocation 30 janvier 2014 à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel BOULLAND – Maire.

Date d'Affichage 30 janvier 2014

Etaient présents: Mr BARRIER Marc, Mr BOULLAND Michel, Mr BOULOT François, Mr BURST Daniel, Mme COCHIN Corinne, Mr COMPAROT Alain, Mme DIAS Annie, Mr DUIGOU Alain, Mr LE BRIS Jacques, Mr LIZERAY Lionel, Mr MOREAU Bernard, Mme PLACET Evelyne, Mme PLACET Jocelyne, Mme

Nombre de Conseillers

RIBAUT Sylvie et Mr VERNIER Jean.

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Absents : Mme JUMELLE Michèle, Mr MATHIEU Jean-Michel, Mr MENARD Luc et Mme PAYET Laurence</u>

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme PLACET Evelyne

L'Ordre du jour de cette séance est le suivant :

- 0. Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 décembre 2013,
- 1. Convention d'objectifs et de financement du contrat Enfance Jeunesse 2013 2016,
- 2. Séjours Eté 2014 Préados/ados et primaires ALSH Les Juliennes,
- 3. Participation Voirie Réseaux Approbation de la PVR pour extension du réseau électrique,
- 4. Finances Décision d'ouverture des crédits d'Investissement Exercice 2014,
- 5. Demande subvention au Conseil général : programme triennal 2012 2013 2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,
- 6. PLU : Débat d'orientations générales sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.),
- 7. Questions diverses (réforme des rythmes scolaires,...),
- 8. Informations diverses

Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2013,

Monsieur DUIGOU fait une remarque sur le dernier procès verbal. En effet, dans la partie « Parole donnée au Public », il est à différentes reprises mentionné « une personne ». Or, il s'agit de Monsieur LE MEUR lequel nous a fait savoir par courrier que son nom pouvait être cité. Il convient donc de modifier le compte – rendu en conséquence. Cette remarque faite, le procès verbal de la séance du 05 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

N° 2014-01-001 CONVENTION D'OBJECTIF\$ ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNE\$\$E 2013 - 2016

Monsieur le Maire informe les membres présents que le contrat enfance jeunesse signé entre la Caisse d'allocations familiales et la Commune est un contrat d'objectifs et de co-financement dont la finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement d'accueil des moins de 17 ans révolus.

D'une durée de 4 ans, il permet à la commune de bénéficier, pour les actions inscrites au contrat, d'une aide de fonctionnement pour les actions nouvelles et la poursuite de celles engagée précédemment. Ce contrat définit à la fois les modalités d'intervention et de versement de prestation du service Contrat « Enfance et Jeunesse ». Il prévoit un suivi des objectifs définis, les engagements et l'évaluation des actions. Enfin, ce contrat s'applique du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de cette convention d'objectifs et de financement a été remis lors de la convocation au présent conseil municipal.

Il convient donc à présent d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2013-2016.

Après avis de la Commission « Toutes Commissions » réunie en date du 04 février 2014,

Le Conșeil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de Financement du Contrat Enfance Jeunesse 2013-2016 telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires

N° 2014-01-002 \$éjours été 2014 — Préados/ados et primaires — AL\$H Les Juliennes

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre décision afin de permettre l'organisation d'un séjour commun aux préadolescents/adolescents et aux primaires (6-12 ans) dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes. Ce séjour est envisagé du 07 au 11 juillet 2014 à Lathus Saint Rémy.

Il est rappelé que de tels séjours ont été organisés l'an passé et que suite à leur succès, il a été décidé de prévoir leur renouvellement en 2014. Chaque conseiller municipal s'est vu remettre un exemplaire des deux conventions de séjour afférentes au projet 2014.

APRES AVIS de la Commission Toutes Commissions en date du 4 février 2014,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de procéder à la mise en œuvre de l'activité Séjour au CPA Lathus Saint Rémy du 07 au 11 juillet 2014 pour les enfants scolarisés en cycle élémentaire (8-12 ans) et les préadolescents/adolescents scolarisés en cycle secondaire (12-17 ans), dans le cadre des activités de l'ALSH Les Juliennes,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements éventuellement rendus nécessaires.

DIT que les dépenses afférentes seront imputées au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement,

DECIDE que les participations familiales seront ainsi établies :

GUERVILLOIS

pour les 8/12 ans ou scolarisés en élémentaire : 177 €

pour les 12/17 ans ou scolarisés en secondaire : 165 €

EXTRA MUROS

pour les 8/12 ans ou scolarisés en élémentaire : 358 € pour les 12/17 ans ou scolarisés en secondaire : 320 €

DIT que les recettes ainsi générées seront inscrites au budget primitif de la Commune – section de fonctionnement

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

N° 2014-01-003 PARTICIPATION VOIRIE RE\$EAUX — APPROBATION DE LA PVR POUR UNE EXTEN\$ION DU RE\$EAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les modalités d'instauration du principe de participation voierie et réseaux (PVR) sur l'ensemble du territoire communal ainsi que la décision prise par l'organe délibérant lors de sa séance du 25 mars 2009.

En l'espèce, suite au dépôt d'un permis de construire, et après instruction de cette d'autorisation d'urbanisme concernant la parcelle cadastrée Section ZH Parcelle n° 43P – Lot n°2 sise au 15, rue des Fillancourts, les services d'ERDF ont établi que sur la base d'une hypothèse d'une puissance de raccordement de 12 kVA monophasé, il convenait de prévoir pour répondre à ce Permis de Construire, une extension du réseau électrique dont le coût de réalisation s'élèverait à 2 317,68 € HT.

Le Maire propose que la collectivité règle les frais liés à l'extension ERDF (soit 2 317,68 €HT soit 2 781,22 € TTC)) puis se fasse rembourser par émission de titres de recettes auprès du demandeur du PC n° 0782911300008 (Monsieur et Madame BENARD Morgan et Marjorie) portant sur la parcelle cadastrée ZH Parcelle n°43P – Lot N°2

Après avis de la Commission « Toutes Commissions » réunie en date du 04 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que la collectivité réglera sur son budget primitif – section de fonctionnement, les frais afférents à l'extension du réseau ERDF d'un montant de 2 781.22 € TTC (soit 2 317,68 € HT) tel que le document annexé à la présente délibération et procédera à émission de titres de recettes portant en qualité de débiteurs les propriétaires de la parcelle cadastrée ZH Parcelle n°43P – Lot N°2 sise 15 rue des Fillancourts dont les recettes seront imputées au budget primitif de la commune – section de fonctionnement,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des démarches administratives et financières rendues ainsi nécessaires

N° 2014-01-004 FINANCE\$ — DECISION D'OUVERTURE DE\$ CREDIT\$ D'INVESTISSEMENT — EXERCICE 2014

Monsieur le Maire informe les membres présents que selon l'article L. 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les RAR de l'exercice 2012. Pour 2014, Monsieur le Maire propose donc que cette possibilité soit délibérée afin de permettre la réalisation de certaines dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif de la Commune – exercice 2014.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1, qui permet au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014,

Après avis de la Commission « Toutes Commissions » réunie en date du 04 février 2014,

Le Conșeil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2014, d'ouvrir sur l'exercice 2014, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour financer, hors restes à réaliser 2012, l'exécution comptables de nouvelles dépenses d'investissement comme suit :

- Chapitre 20 : ouverture de crédits dans la limite de 1 125 €
- Chapitre 21 : ouverture de crédits dans la limite de 132 875,00 €
- Chapitre 23 : ouverture de crédits dans la limite de 150 866,50 €

PRECISE que les crédits précités seront repris au budget primitif de l'exercice 2014.

N° 2014-02-005 DEMANDE D'UTILISATION D'UN RELIQUAT DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL: PROGRAMME TRIENNAL 2012 - 2013 - 2014 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE

Délibération reportée.

N° 2014-02-006 PLU: DEBAT D'ORIENTATION GENERALE\$ \$UR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE\$ (P.A.D.D.)

Délibération reportée.

INFORMATIONS DIVERSES

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES: Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a reçu le planning transmis à l'inspection de l'éducation nationale pour la mise en place à la prochaine rentrée scolaire des nouveaux rythmes scolaires et demande à Madame PLACET de présenter ce planning. Celle-ci précise que ce planning a été élaboré suite à l'organisation de diverses réunions aux cours desquelles ont été entendus les représentants des parents d'élèves, les enseignants, madame PERCHERON, inspectrice de l'éducation nationale, ainsi qu'avec les commissions municipales intéressées (« Jeunesse », « scolaire » et « finances »). Au vu de ce planning, Monsieur COMPAROT souligne que le bus scolaire prendra en charge les enfants à 16h30 du lundi au jeudi et à 15h30, les vendredis. Madame PLACET précise que le choix pour la réalisation en élémentaire de NAP sur une durée d'une heure, a été fait afin de permettre la réalisation d'activités pertinentes, ce qui semblait impossible avec des NAP de 45 minutes. De même, ce planning a été élaboré afin de permettre un recours optimal aux agents municipaux déjà en poste et ainsi éviter tout nouveau recrutement. Enfin, Madame PLACET indique que nous attendons la réponse de l'éducation nationale à ce projet.

SOCIETE COLAS: Suite à l'interrogation apparue lors de la réunion « toutes Commissions » sur le déchargement par la société COLAS (en charge de travaux pour ERDF) de terre à la décharge municipale, Monsieur le Maire souhaite préciser que cette société a obtenu préalablement un accord en contrepartie de la réalisation à titre gratuit de linéaire de trottoirs plus importants qu'initialement prévu. Monsieur BARRIER précise que s'il ne remet pas en cause les avantages de la Commune de Guerville dans cet accord, mais tient à préciser qu'il estime nécessaire que ce type d'accord soit validé par un ou des élus et non du personnel communal comme cela semble.

TRAVAUX ERDF: Madame PLACET indique avoir reçu ce soir un mail d'un habitant de Senneville se plaignant de la réalisation du transformateur à Senneville lequel a été réalisé aujourd'hui et à proximité immédiate de sa propriété sans information préalable. Elle sollicite des informations sur ce transformateur. Ce mail n'ayant pas été transmis en mairie, Monsieur DUIGOU lui demande de le renvoyer. De plus, il est fait remarqué que ces travaux sont réalisés par et sous la responsabilité d'ERDF et donc nullement sous l'autorité de la commune. Cependant, il convient de remarquer que le positionnement des transformateurs, nécessaires au bon fonctionnement des réseaux électriques s'est avéré quelquefois difficiles en raison de l'obligation de répondre à de nombreuses contingences techniques. En l'espèce, le positionnement du transformateur a été étudié mais s'est avéré impossible ailleurs. S'agissant de ces travaux, Monsieur BURST demande s'il est prévu de réaliser le bouclage de La Plagne. Réponse lui est faite que oui et que dorénavant, La Plagne sera alimenté par Fresnel. Monsieur LIZERAY rappelle que lors de ces travaux, il conviendra d'être vigilant au réseau de fibre optique présent côté champs entre La Plagne et Fresnel.

COMPOST: Monsieur BOULOT indique que la CAMY ne distribuera pas cette année de compost aux habitants. Il a donc été décidé d'étudier la possibilité d'organiser en interne une distribution de compost le 05 avril prochain, pour ce faire, des contacts vont être pris avec les services compétents de la CAMY et il sera étudié la possibilité de prévoir lors de cette distribution une communication d'informations sur les solutions individuelles de compostage.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour et des informations diverses étant achevé, le conseil municipal est clos à 22h05.

PAROLE DONNEE AU PUBLIC

→ Monsieur CAMPS intervient afin de solliciter que soit étudiée et réalisée une amélioration de la signalisation de la rue des clos fours. En effet, il précise qu'hier, il a du faire appel aux pompiers qui n'ont pas trouvé cette rue, pensant se trouver sur le territoire de Mantes la ville et non de Guerville. Réponse lui est faite qu'un point sera fait sur place afin d'envisager les possibilités d'amélioration de la signalisation. Ce défaut de signalisation est également vrai pour le Chemin de Montfort.